

**Ville de Bagnols-sur-Cèze  
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2023-01-07  
du Conseil municipal  
Séance du 11 janvier 2023**

\*\*\*\*\*

**Date d'envoi des convocations  
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 05 janvier 2023  
Nombre de Conseillers municipaux : 33  
Nombre de Conseillers municipaux présents : 26  
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 5  
Nombre de Conseillers municipaux absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration** : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C. **REY**, Sylvain **HILLE** procuration à C. **BOISSEL**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**, Olivier **WIRY** procuration à T. **VINCENT**

**Conseillers municipaux absents** : Mourad **ABADLI**, Audrey **BLANCHER**

**Secrétaire de séance** : Carine **BOISSEL**

**Objet : A - Budget Primitif 2023 du Budget Principal**

Le projet de budget primitif 2023 du Budget Principal s'élève à la somme de 39 187 618 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

**A. SECTION DE FONCTIONNEMENT : 27 211 932 €**

**1 - LES RECETTES :**

**Les recettes réelles, évaluées à 27 206 832 €, augmentent de 5,5 % par rapport au BP 2022, soit de + 1,4 M€.**

Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

**Chapitre 013 - Atténuation de charges : 141 000 €**

Ce poste est constitué pour l'essentiel par des remboursements intervenant sur les charges salariales.

**Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1 238 608 €**

Il s'agit des produits du domaine et des services, stables entre 2022 et 2023. Ce chapitre intègre majoritairement les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services (448 K€), les recettes liées à la restauration scolaire et au périscolaire (280 K€), aux activités sportives (36 K€) ou encore 25 K€ pour les manifestations culturelles.

Il peut également être cité les produits des concessions cimetières (50 K€), les droits de stationnement (horodateurs pour 100 K€), le forfait post-stationnement (20 K) ou les recettes relative à l'occupation du domaine public (160 K€).

**Chapitre 73 – Impôts et taxes : 18 110 339 € et chapitre 74 – Dotations et participations : 7 308 015 €**

Ces deux chapitres représentent un total de 25,4 M€ au BP 2023 contre 24 M€ en 2022.

L'évolution constatée est principalement due à la revalorisation des valeurs locatives prévue dans le PLF 2023 à + 7 %. Il n'y a aucune augmentation des taux.

Dans le détail, il est proposé notamment :

- Les impôts directs locaux à 13,2 M€ ;

- Les attributions de compensation à 2,7 M€ ;
- Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) à 568 K€ ;
- Des droits de mutation et taxes sur la consommation finale d'électricité prudentiels à respectivement 600 K€ et 370 K€ ;
- Le FPIC à 314 K€, la DSC à 124 K€ et la TLPE à 160 K€ ;
- Une DGF et DSU pour un total de 5,7 M€ ;
- La Dotation Nationale de péréquation et de compensation de la Taxe professionnelle stabilisée à un total de 676 K€ ;
- Les autres participations dont le Contrat Enfance Jeunesse pour un total de 639 K€.

### **Les autres recettes de fonctionnement : 408 870 €**

Ces recettes intègrent notamment le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, constitué principalement du produit des loyers et des revenus des immeubles pour 260 K€, et les recettes exceptionnelles à hauteur de 92 K€ (chapitre 77, annulation de mandats...).

## **2 – LES DEPENSES :**

**Les dépenses réelles du budget** représentent **24 174 531 €** contre 22 683 390 € en 2022 (+ 1,5 M€, + 6,6 %).

Sans surprise, les dépenses de fonctionnement sont fortement impactées par la crise et l'inflation qui sera encore présente en 2023. A périmètre constant, le coût supplémentaire pour les dépenses d'énergie est estimé à 1,2 M€. Afin de limiter le coût financier à 0,8 M€ en 2023, la municipalité a fait le choix de s'engager dans la sobriété énergétique en réduisant ses consommations par tous moyens : optimisation de l'éclairage public, réflexion sur les modes de chauffage, décarbonation du parc automobile, passage aux leds dans les stades...

La présentation des principaux chapitres s'établit ainsi :

### **Chapitre 011 - Charges à caractère général : 6 481 823 €**

Ce chapitre, constitué par les charges de fonctionnement des services, affiche une augmentation de près d'1 M€ par rapport à 2022 (5,5 M€).

Comme énoncé plus haut, le budget des fluides double entre 2022 et 2023 (1,6 M€, + 800 K€) et représente 25 % des dépenses de ce chapitre.

Ces fortes évolutions ne doivent pas venir masquer la rationalisation des dépenses qui perdure pour 2023 alors même que l'inflation touche l'ensemble des postes de dépenses.

Non exhaustivement, vous trouverez le détail ci-après :

- Gestion des espaces verts et du cadre de vie pour un total de 1,4 M€ ;
- Maintenance et entretien des bâtiments et de la voirie pour 867 K€ ;
- Les dépenses pour l'éducation à hauteur de 474 K€ ou encore pour les sports d'un montant de 84 K€ ;
- La sécurité représente 116 K€ en 2023 ;
- Les dépenses d'administration générale avec les assurances (190 K€), les formations (69 K€) ou le courrier (33 K€) ;
- Enfin, les actions culturelles et animations festives sont également présentes pour 342 K€.

### **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 13 536 825 €**

Ce chapitre, à fort enjeu pour l'équilibre budgétaire de la collectivité, représente 56 % des dépenses réelles de fonctionnement et évolue de + 0,5 M€ entre 2022 et 2023 (+ 3,9 %).

Cette hausse est malgré tout contenue puisque l'inscription budgétaire supplémentaire reste inférieure au cumul des augmentations mécaniques.

En effet, au vu de l'inflation, des différentes crises, énergétique et autres, de nombreuses mesures de revalorisations salariales ont eu lieu en 2022. De ce fait, l'exercice 2023 intégrera en année pleine la revalorisation du point d'indice (+ 3,5 %) ainsi que celle de certains échelons de catégorie B au 1er septembre 2022, l'augmentation du SMIC en mai 2022 de 2,65 % puis en août 2022 de 2,01%.

Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) sera également pris en compte.

**L'économie projetée sur ce chapitre est estimée à 200 K€.**

### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 193 633 €**

Ce chapitre, stable, est principalement composé par :

- L'enveloppe des subventions aux associations, proposée à hauteur de 315 K€. Complétée des autres aides (Activités périscolaires, CLSPD, cœur de ville...) le montant total est porté à 739 K€ ;
- La subvention en faveur du CCAS, d'un montant de 530 K€, équivalente à 2022 ;
- La subvention à la caisse des écoles est de 60 K€ et la participation à l'école Sainte Marie de 342 K€ ;
- Le contingent au fonctionnement du SDIS s'élève à 0,9 M€ pour 2023 ;
- Enfin, les dépenses informatiques, pour la modernisation des services, sont proposées à hauteur de 161 K€.

**Chapitre 66 – Charges financières : 658 000 €**

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires. Ce poste apparaît en diminution en 2023 à 658 K€ (710 K€ en 2022).

**Les autres chapitres : 304 250 €**

Les crédits proposés sont les suivants :

- 014 – Atténuations de produits : 24 000 € ;
- 022 – Dépenses imprévues : 200 000 € ;
- 67 – Charges exceptionnelles : 50 250 €
- 68 – Provisions : 30 000 €.

**Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) s'élèvent à 3 037 401 €.**

La capacité d'autofinancement est ainsi ventilée :

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 2 287 401 €****Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 750 000 €****B. SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 975 686 €****1 – LES RECETTES :**

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

**Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 8 888 285 €** et se répartissent de la façon suivante :

**Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations : 797 000 €**

Ce chapitre enregistre le produit escompté des cessions d'immobilisations avec notamment la vente des parcelles BI 158 et BI 159 à la SPL 30 pour 405 K€ (délibération au Conseil Municipal du 29/06/2022) ou encore celle de l'immeuble sis 2 Rue du Cinquanteaire de la Libération - Parcelle BD 606 pour 285 K€ (délibération au Conseil Municipal du 30/03/2022).

## **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 580 000 €**

- Fonds de compensation de la TVA : 1 400 000 €
- Taxe d'aménagement : 180 000 €

## **Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 2 589 232 €**

Les subventions inscrites au BP 2023 sont en lien avec le dynamisme des investissements. Non exhaustivement, il est ainsi proposé d'inscrire une recettes, par exemple, pour les travaux de reconstruction de la Pyramide, la requalification de la place Bertin Boissin ou l'éclairage sportif.

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 922 053 €** concernant l'emprunt d'équilibre pour 2023.

## **Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 3 087 401 €**

Elles comprennent :

- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 2 287 401 €
- Chapitres 040 et 041 – Opérations d'ordre : 800 000 €.

## **2 – LES DEPENSES :**

**Les dépenses réelles de l'exercice sont proposées à 11 920 586 €.**

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), les **dépenses d'équipement affichent en 2023 un montant total à 9 258 846 €.**

Ce budget sera consacré aux projets de la Ville tels que par exemple la poursuite de la reconstruction de la Pyramide (2,7 M€), les travaux sur la place Bertin Boissin (1,4 M€), les travaux sur la voirie (643 K€), le programme de sobriété énergétique (stades, plan chaudière, 300 K€) et l'éclairage public (158 K€), l'école Jean Jaurès (368 K€), les aires de jeux (340 K€), la salle polyvalente Saint Exupéry (200 K€) ou encore le renouvellement du parc automobile (220 K€).

Comme en 2022, une délibération distincte est prise à ce Conseil Municipal afin d'actualiser le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2023 – 2026. Il détaille précisément les opérations sur l'exercice 2023.

Le dernier poste de dépenses est constitué par le **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 2 561 740 €** relatif au remboursement du capital de la dette en 2023.

Pour rappel, la **dette du Budget Principal** au 31/12/2021 s'élève à **24,2 M€**. Les chiffres définitifs au 31/12/2022 seront connus lors du vote du compte administratif 2022.

L'ensemble des propositions présentées aux points A et B est retracé en annexe 1.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 04 janvier 2023,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité – 7 abstentions**  
(A.POMMIER, P.BORDES procuration à A.POMMIER, B.NASS, L.MARQUES ROUX, J-L MORELLI, O.WIRY procuration à T.VINCENT, T.VINCENT)

- d'adopter le budget primitif, toutes sections confondues, pour le Budget principal et à la somme de 39 187 618 € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 11 janvier 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 16 janvier 2023

et publié le 16 janvier 2023

